



CECILE DUFLOT
MINISTRE DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

ARNAUD MONTEBOURG
MINISTRE
DU REDRESSEMENT PRODUCTIF

FLEUR PELLERIN
MINISTRE DÉLÉGUÉE
CHARGÉE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES,
DE L'INNOVATION ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.territoires.gouv.fr

www.redressement-productif.gouv.fr

Paris, le 9 novembre 2012
N° 198

Lancement de la mission « Très haut débit »

Le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire d'ici dix ans constitue un engagement du Président de la République et constituera l'un des volets de la feuille de route numérique que publiera le Gouvernement en février 2013 sous le pilotage de Fleur PELLERIN, ministre déléguée en charge des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Économie numérique. C'est aussi un chantier majeur pour l'aménagement de nos territoires et la modernisation de nos entreprises, comme l'a rappelé le Gouvernement dans le cadre du « Pacte de compétitivité pour la croissance et l'emploi » présenté le 6 novembre dernier.

Pour répondre à ces enjeux, Arnaud MONTEBOURG, ministre du Redressement productif et Fleur PELLERIN, en étroite association avec Cécile DUFLOT, ministre du Logement et de l'Égalité des territoires, mettent en place une mission en charge de l'organisation des déploiements. La direction de cette mission sera assurée par Antoine DARODES, actuellement directeur à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP).

Avec cette mission, le Gouvernement se dote des moyens nécessaires au pilotage de ce chantier majeur. Il consultera dès début décembre les parties prenantes sur l'ensemble des priorités de ce chantier. Le Gouvernement adoptera en février 2013 un schéma complet de déploiement du très haut débit sur le territoire.

Contact presse :

Cabinet de Cécile DUFLOT : Adelaïde COLIN - 01 44 49 85 13

Cabinet d'Arnaud MONTEBOURG : Marianne ZALC-MULLER, Sandra-André RENARD - 01 53 18 45 13

Cabinet de Fleur PELLERIN : Aziz RIDOUAN - 01 53 18 41 00